Paris (France), le 20 juin 2017 - 08h00 CEST - Onxeo SA (Euronext Paris, Nasdaq Copenhague:
ONXEO), société de biotechnologie spécialisée dans le développement de médicaments innovants pour le traitement des maladies orphelines, en particulier en oncologie, annonce aujourd'hui une levée de fonds pour un montant total d'environ 15 millions d'euros, dans le cadre d'un placement privé via une augmentation de capital par construction accélérée d'un livre d'ordres. Guggenheim Securities, LLC et Oddo BHF ont agi en tant que Teneurs de Livre Associés.

L'opération, annoncée le 19 juin 2017, a été sursouscrite, portant le montant levé de 12 M€, initialement offerts, à 15 M€ à un prix par action de 4,25 €, représentant une décote de 12,6 % par rapport au

cours
moyen
pondéré
par les volumes
de l'action Onxeo des 3 dernières séances de bourse précédant sa fixation
.

Des investisseurs institutionnels américains et européens, spécialistes du secteur de la santé et des biotechnologies ont participé à la levée de fonds, permettant un renforcement significatif de la structure actionnariale de la Société.

« Ce placement renforce notre trésorerie et conforte notre base actionnariale institutionnelle. Avec ce soutien d'investisseurs de premier plan, nous allons pouvoir continuer à faire progresser le développement de
nos actifs stratégiques, »
déclare Judith
Greciet
, Directeur Général d'Onxeo.
« Les fonds levés permettront notamment de finaliser le développement de
Livatag
® dans le carcinome hépatocellulaire,
de poursuivre l
'exploration du potentiel
de
Beleodaq
® en association et
de renforcer le plan ambitieux de développement d'
AsiDNA
™, notre produit first-in-class * inhibiteur
de la
réparation de l'ADN tumoral ».

* First in class : premier d'une nouvelle catégorie de médicaments.

Principales caractéristiques de l'augmentation de capital

Un nombre total de 3 529 411 actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale unitaire de 0, 25
€,
a
été émis au profit d'investisseurs qualifiés et institutionnels aux Etats-Unis et en Europe.
Le livre d'ordre
s
a été largement couvert s'appuyant sur une forte demande d
'
investisseurs institutionnels
nouveaux et
existants
,
spécialistes du secteur de la santé et des biotechnologies
, dont
Financière
de la Montagne,
actionnaire
de référence de la Société
.
72 % de la demande a été allouée à des investisseurs américains.

Les actions nouvelles, représentant environ 7,5% du capital social de la Société, sur une base non diluée,
avant la réalisation de l'

augmentation de capital,
ont été émises aujourd'hui par décisions du
directeur général
de
la Société
faisant usage
des
délégation
s
qui lui
ont
été accordée
s
par le
s
conseil
s
d'administration du 15
et du 19
juin 2017, conformément aux dix-huitième et vingtième résolutions de l'assemblée générale extraordinaire
de la Société en date du 24 mai 2017 et sur le fondement des articles L.
225-136 du code de commerce et L. 411-2(II) du cod
e monétaire et financier
.

La levée de fonds a été réalisée par construction accélérée du livre d'ordres annoncée le 19 juin 2017 .

Le prix d'émission des actions nouvelles a été fixé à 4,25 euros par action, représentant une décote de 12,6 % par rapport à la
moyenne pondérée des cours

de
bourse
de l'action
Onxeo
sur le marché réglementé d'Euronext Paris
des 3 dernières séances de bourse précédant
sa
fixation
(i.e. du
15 juin
au
19 juin
2017 inclus
), soit
4,864
5
euros, conformément à la
vingtième
résolution de
l'assemblée générale extraordinaire de la Société en date du 24
mai 2017
.

A titre illustratif, un actionnaire détenant 1% du capital d'Onxeo avant le lancement de l'augmentation de capital détiendra dorénavant une participation de 0,93 %.

Utilisation des fonds levés

Les fonds levés seront alloués au développement de ses programmes de R&D dans le domaine des pathologies orphelines en oncologie ainsi que plus généralement au financement de l'activité de la Société.

Le produit d'émission net renforce la trésorerie de la Société, qui s'élevait à 21,7M€ au 31 mars 2017 , et permet d'étendre la visibilité financière j usqu' au premier trimestre 201 9 .

Admission des actions nouvelles

Les actions nouvelles porteront jouissance courante, donneront droit à toute distribution de dividende et seront immédiatement assimilées aux actions existantes de la Société .
Il est prévu qu'elles soient admises aux négociations sur la même ligne de cotation que les actions existantes de la Société (ISIN FR0010095596) le 22 juin 2017 sur le marché réglementé d'Euronext Paris et dès que possible sur le marché réglementé du Nasdaq OMX de la bourse de Copenhague (Danemark) .

La levée de fonds ne donne pas lieu à un prospectus soumis au visa de l'Autorité des marchés

financiers.

Engagement d'abstention et de conservation

Onxeo a signé un engagement de conservation d'une durée de 90 jours après la date de fixation du prix de l'augmentation de capital, sous réserves d'exceptions usuelles. Les membres du comité exécutif
ou les administrateurs
de la Société
ont également signé des engagements similaires au titre des actions de la Société qu'ils détiennent.

Facteurs de risque

L'attention du public est portée sur les facteurs de risque relatifs à la Société et son activité présentés en section 5.5.1.4 du document de référence 2016 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 24 avril 2017 sous le numéro D.17-0423, disponible sans frais sur les sites internet de la Société (www.onxeo.com) et/ou de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org
).

Ce communiqué ne constitue pas un prospectus en vertu de la directive Prospectus ou une offre au public.

À propos d'Onxeo

Onxeo est une société de biotechnologie au stade clinique spécialisée dans le développement de médicaments innovants pour le traitement des maladies orphelines en particulier dans le domaine de l'oncologie, répondant à une forte demande thérapeutique dans l'un des segments à plus forte croissance de l'industrie pharmaceutique.

Onxeo a pour ambition de devenir un leader mondial et un pionnier dans le domaine des cancers orphelins ou rares. La stratégie d'Onxeo est fondée sur le développement de thérapies de pointe efficaces et sûres, destinées à améliorer la vie des patients souffrant de cancers rares ou résistants en apportant une vraie différence par rapport aux thérapies actuelles.

Le portefeuille d'Onxeo dans les cancers orphelins comprend 3 produits majeurs dans plusieurs programmes précliniques et cliniques en cours, seuls ou en combinaison pour de mul tiples indications de cancer
:

- Livatag® (Doxorubicine Transdrug™) : Actuellement en cours d'évaluation dans le cadre d e l'essai de Phase III ReLive chez des patients atteints de carcinome hépatocellulaire (cancer primitif du foie ou CHC)
;
ReLive
vise à démontrer l'efficacité et la tolérance de
Livatag
® par rapport au meilleur traitement disponible choisi par le médecin chez 390 patients souffrant d'un carcinome hépatocellulaire avancé (CHC, également appelé cancer primitif du foie), après échec ou intolérance au
sorafenib

- Beleodaq® (belinostat) : Approuvé sous condition aux Etats-Unis en 2014 par la Food and Drug Administration (FDA), dans le cadre d'une procédure accélérée d'autorisation de mise sur le marché, en 2 ème ligne de traitement pour les patients atteints de lymphome à cellules T périphérique (PTCL) et actuellement commercialisé par Spectrum Pharmaceuticals
; l'association de
belinostat
avec d'autres
agents
anticancéreux est actuellement évaluée en traitement de 1

ère
intention pour les patients atteints de PTCL (étude
BelCHOP
) et
pour
les tumeurs solides
;

- AsiDNA™ : premier produit d'une nouvelle classe de médicaments issu de la technologie
siDNA
(signal
interfering
DNA), dont une première étude de Phase I dans le mélanome métastatique a permis d'établir la
preuve de concept
;
la Société a engagé un programme préclinique visant à démontrer l'efficacité d'
AsiDNA
par voie systémique.

La Société est basée à Paris, France, avec des bureaux à Copenhague et à New York, et compte environ 60 employés. Onxeo est cotée sur Euronext Paris, France et Nasdaq Copenhague, Danemark (Mnémo : ONXEO, Code ISIN : FR0010095596).

Pour plus d'information : www.onxeo.com

Avertissement

En France, l'offre et la cession des actions Onxeo SA décrites ci-dessus seront effectuées exclusivement dans le cadre d'un placement privé en conformité avec l'article L. 411-2 du code monétaire et financier et les dispositions réglementaires applicables. Elles ne constituent pas une offre au public au sens de l'article L. 411-1 du code monétaire et financier et ne donneront pas lieu à l'établissement d'un prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers.

S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen ayant transposé la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 (telle que modifiée notamment par la directive 2010/73/EU, dans la mesure où cette directive a été transposée dans chacun des Etats membres de l'Espace Economique Européen) (la « Directive Prospectus »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières objet de ce communiqué rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats membres. En conséquence, les valeurs mobilières ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats membres, sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 3(2) de la Directive Prospectus si elles ont été transposées dans cet Etat membre ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par Onxeo SA d'un prospectus au titre de l'article 3(2) de la Directive Prospectus et/ou des règlementations applicables dans cet Etat membre.

Le présent communiqué et les informations qu'il contient s'adressent et sont destinés uniquement aux personnes (i) qui sont situées en dehors du Royaume-Uni, (ii) qui sont des professionnels en matière d'investissements (« investment professionals ») au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (le « Financial Promotion

Order
») ou (iii) qui sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) du Financial Promotion
Order
(sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, «
high net
worth
companies
,
unincorporated
associations etc.
») ou (iv) sont des personnes auxquelles une invitation ou une incitation à s'engager dans une activité d'investissement (au sens de l'article 21 du Financial Services and
Markets
Act
2000) peut être légalement communiquée ou transmise (les personnes mentionnées aux paragraphes (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble dénommées, les «
Personnes Habilitées
»). Toute invitation, offre ou accord en vue de la souscription ou l'achat de titr
es financiers objet du présent
communiqué est uniquement accessible aux Personnes Habilitées et ne peut être réalisé(e) que par les Personnes Habilitées. Ce communiqué s'adresse uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par toute personne autre qu'une Personne Habilitée.

Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de souscription ou d'achat, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions Onxeo SA aux Etats-Unis ou dans toute autre juridiction dans laquelle l'opération pourrait faire l'objet de restrictions. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le «
U.S. Securities
Act
»), étant précisé que les actions Onxeo SA n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities
Act
et qu'Onxeo SA n'a pas l'intention de procéder à une offre
au public
des actions Onxeo SA aux Etats-Unis.

Conformément à l'article 211???3 du Règlement Général de l'AMF, il est rappelé que :

L'offre ne donne pas lieu à l'établissement d'un Prospectus soumis au visa de l'AMF.

Les personnes ou entités mentionnées au 2° du II de l'article L. 4112 du code monétaire et financier ne peuvent participer à cette offre que pour compte propre dans les conditions fixées par les articles D. 4111, D. 4112, D. 7341, D. 7441, D. 7541 et D. 7641 du code monétaire et financier.

La diffusion, directe ou indirecte, dans le public des actions ainsi souscrites ou acquises ne peut être réalisée que dans les conditions prévues aux articles L. 4111, L. 4112, L. 4121 et L. 6218 à L. 62183 du code monétaire et financier.

La diffusion du présent communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent communiqué doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Toute décision de souscrire ou d'acheter des actions Onxeo SA doit être effectuée uniquement sur la base des informations publiques disponibles concernant Onxeo SA. Ces informations ne relèvent pas de la responsabilité de Guggenheim Securities, LLC et de Oddo BHF Corporate & Markets et n'ont été vérifiées indépendamment ni par Guggenheim Securities, LLC ni pa r Oddo BHF Corporate & Markets.

Déclarations prospectives

Le présent communiqué contient de manière implicite ou expresse certaines déclarations prospectives relatives à Onxeo et à son activité. Ces déclarations dépendent de certains risques connus ou non, d'incertitudes, ainsi que d'autres facteurs, qui pourraient conduire à ce que les résultats réels, les conditions financières, les performances ou réalisations de Onxeo diffèrent significativement des résultats, conditions financières, performances ou réalisations exprimés ou sous-entendus dans ces déclarations prospectives. Onxeo émet ce communiqué à la présente date et ne s'engage pas à mettre à jour les déclarations prospectives qui y sont contenues, que ce soit par suite de nouvelles informations, événements futurs ou autres. Pour une description des risques et incertitudes de nature à entraîner une différence entre les résultats réels, les conditions financières, les performances ou les réalisations de Onxeo et ceux contenus dans les déclarations prospectives, veuillez-vous référer à la section 5.5.1.4 « Facteurs de Risque » du
d
ocument de
r
éférence 201
6
déposé auprès de l'Autorité des
m
archés
f
inanciers

le 24 avril 2017 sous le numéro D.17-0423
, qui est disponible sur les sites Internet de l'AMF (
www.amf-france.org
) et de la Société (
www.onxeo.com
)
.